Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260128-DEL20260128_79-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Pléguien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 janvier 2026

DATE DE LA CONVOCATION :
23 janvier 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13 + 1 pouvoir

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt-huit du mois de janvier à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Pléguien, sous la présidence de Monsieur LE GOUX Philippe, Maire.

Etaient présents :
LE GOUX Philippe, Maire
KEROULLÉ Christine, ~~LE MÉHAUTÉ Claude~~, TAISSET Maëlig, HERNOT Hervé, Adjoints.
~~GUEZOU Annick (arrivée à 19h30)~~, DERRIEN Marylène, GOAZIOU Fabienne, GLO Stéphanie, BRIAND Yvon, LE BLANC Stéphane, CARON Guillaume, ROUXEL Sylvain, BOCHER Emilie, LE MOAN Bryan, Conseillers Municipaux

Absents : LE MÉHAUTÉ Claude (pouvoir à TAISSET Maëlig)

Secrétaire de séance : ROUXEL Sylvain

Marché public- Programme de voirie 2026

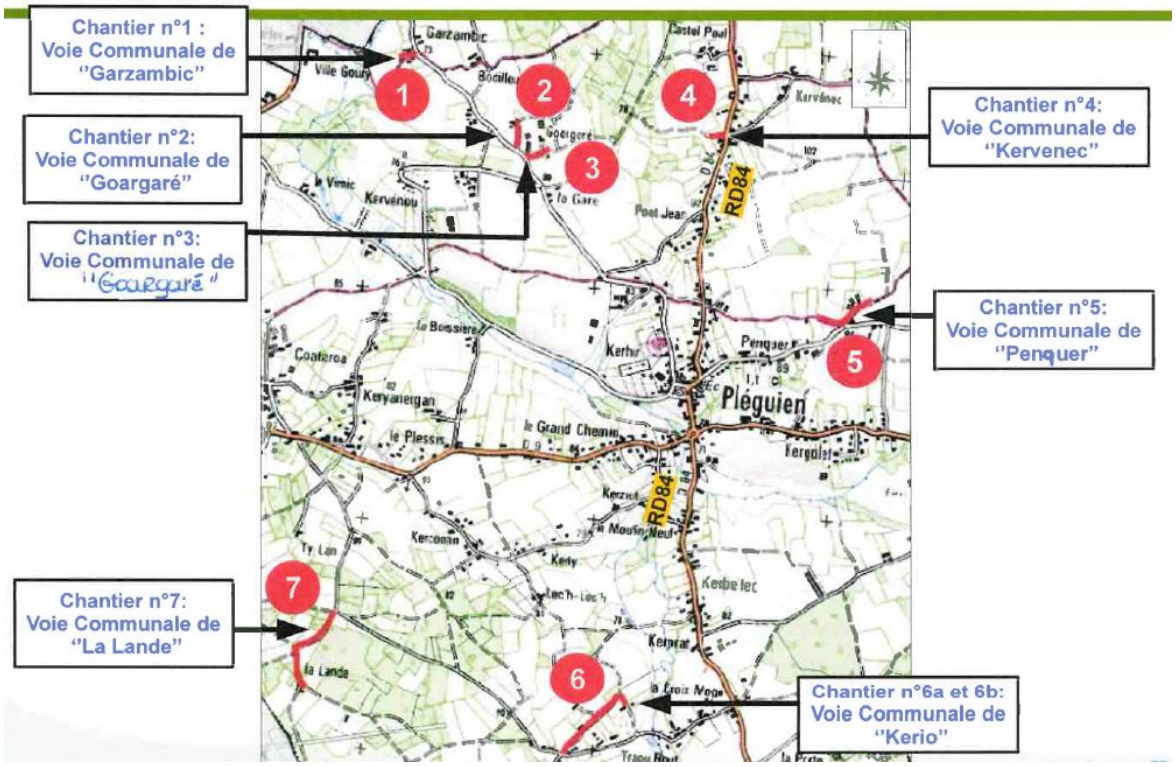
Monsieur le maire informe l'assemblée du programme de voirie 2026 proposé suite à la dernière commission de voirie et en collaboration avec l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC22).

Sous réserve du retour de Leff Armor Communauté concernant les éventuels remplacements ou mesures de renforcement sur les réseaux dans ces différents secteurs, il est proposé de retenir les voies suivantes :

- Chantier n°1 Garzambic : tranche ferme
- Chantier n°2 Goargaré : tranche ferme
- Chantier n°3 Goargaré : tranche ferme
- Chantier n°4 Kervénec : tranche ferme
- Chantier n°5 Penquer : tranche ferme,
- Chantier n°6 Kério : une partie en tranche ferme (6a) et une partie en tranche optionnelle (6b)
- Chantier n°7 La Lande : tranche ferme

Comme vu avec l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC22), qui nous accompagne sur ce dossier, il conviendra en amont de procéder aux travaux préparatoires sur les dépendances (arasements et fossés).

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 022-212201776-20260128-DEL20260128_79-DE



Il appartient au conseil de valider le programme de voirie 2026 et d'autoriser le Maire à procéder à la passation du marché public correspondant.

APRES EN AVOIR DELIBERE, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le programme de voirie 2026 tel qu'énoncé ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Maire à procéder à la passation du marché public correspondant et à réaliser toute démarche afférente à ce dossier.**

Fait et délibéré à Pléguien,
Les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,
Le Maire,
Philippe LE GOUX

Sylvain ROUXEL
Secrétaire de séance